

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Préfecture  
Cabinet du Préfet

Bordeaux, le 21 juin 2011

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Grand projet ferroviaire du Sud Ouest

### Présentation du rapport du CGEDD aux élus des Pyrénées-Atlantiques

Patrick STEFANINI, préfet de la région Aquitaine, préfet coordonnateur du Grand projet du Sud Ouest (GPSO), a présenté le mardi 21 juin, en sous-préfecture de Bayonne, aux élus concernés du Pays Basque le rapport réalisé par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et portant sur « le développement des trafics lié à la réalisation des GPSO : prévisions de trafics et horizon de mise en service ».

Il a souhaité que la primeur de cette présentation par les rédacteurs, Michel MASSONI et Christian PITIE, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, soit réservée aux élus locaux.

Face aux doutes exprimés, lors de la première phase d'études et de concertation, sur la nécessité de réaliser une ligne nouvelle, les ministres ont sollicité le 26 août 2010 une mission d'expertise du CGEDD.

Son rapport comporte deux parties :

- la première, sur les **hypothèses et les résultats des différents travaux de prévisions de trafics** : la mission a examiné si les méthodes et les données retenues par RFF pour ses nouvelles études de trafic pouvaient comporter des biais systématiques de surestimation des prévisions de trafic. Elle conclut que ce n'est pas le cas, les prévisions présentées par RFF devant même être considérées comme « prudentes ».
- la seconde sur **l'horizon auquel il sera nécessaire de mettre en service une ligne nouvelle ferroviaire mixte dans le Pays basque** : selon la mission, la concrétisation de scénarios très probables comme la densification des dessertes régionales et l'accroissement de la part modale du ferroviaire dans le transport du fret en Espagne conduit à un risque fort de saturation de l'infrastructure existante au plus tard en 2030/2035 - et ce, en dépit des mesures d'optimisation d'ores et déjà prévues.

Il ressort de ce rapport qu'il y a lieu de mener à bien sans retard la définition des conditions dans lesquelles la ligne nouvelle sera réalisée le moment venu, et donc d'aller jusqu'à la déclaration d'utilité publique et à la réservation de ses emprises dans les documents d'urbanisme.

Le préfet a invité, à l'issue, les élus à lui faire part de leurs éventuelles questions ou demandes de précisions.

### Contact Presse :

Sophie BILLA : ☎ 06 07 62 05 99  
Bureau de la Communication Interministérielle  
☎ 05 56 90 60 18 - 📠 05 56 90 60 30  
✉ [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)